

23 MAI 2016

COURRIER ARRIVÉ

Délégation départementale d'Indre-et-Loire

La Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire

Service émetteur :  
Pôle santé publique et environnementale

23 MAI 2016

à

Affaire suivie par : Marie FRANC  
Courriel : Marie.FRANC@ars.sante.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Service environnement industriel et risques  
Département impacts santé stratégie de l'inspection  
45064 ORLEANS Cedex 2

Téléphone : 02.38.77.34.58  
Télécopie : 02 47 60 32 91

Chrono : 02052016135425\_85382080

Date : 17 mai 2016

Objet : suite contribution à l'avis Ae\_dossier société Val de Loire Granulats à VERNEUIL-LE-CHATEAU

V/Réf. : votre demande par mail du 02 mai 2016

En réponse à votre demande du 02 mai 2016, veuillez trouver ci-dessous les observations relatives au courrier de la société Val de Loire Granulats du 22 avril adressé au Préfet d'Indre-et-Loire :

Points n°1, 2, 3, 5, 6, 7 : les réponses communiquées par la société VLG sont satisfaisantes. Toutefois, le schéma conceptuel présenté à l'annexe n°5 doit être complété par « *dispersion des poussières et des gaz de rejet* » ;

Points n°4 et 8 : quoi qu'il en soit, l'exploitant devra réaliser l'étude acoustique complète à l'ouverture du site et en phase d'exploitation en application de la réglementation en vigueur et des normes de mesurage. En cas de nuisances avérées, des dispositions complémentaires devront être prises.

Par ailleurs, mon service santé publique et environnementale souhaite être destinataire des résultats des différentes campagnes de mesures acoustiques menées sur le site.

P/La Directrice Générale,  
P/La Déléguée départementale d'Indre-et-Loire  
et par délégation,  
L'Inspectrice Principale,

Laëtitia CHEVALIER